

#114

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS  
DE LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2017

# L'écoute Gretzoise



# AGENCE SANTACREU

01 64 07 03 36



- TRANSACTION
- GESTION
- LOCATION

[WWW.AGENCE-SANTACREU.COM](http://WWW.AGENCE-SANTACREU.COM)



25, RUE DE PARIS À GRETZ - ARMAINVILLIERS  
Cartes Professionnelles T 758 et G 286. Garanties GALIAN

# GT AUTOMOBILE

PARE-BRISE  
TOUS VITRAGES



**FRANCHISE REMBOURSÉE**

**ENTRETIEN VÉHICULE OFFERT**  
(VIDANGE ET FILTRES)

**PRÊT D'UN VÉHICULE GRATUIT**

**TOUTE ASSURANCE**

Vous êtes libre de choisir votre réparateur,  
ne laissez pas votre assurance décider à votre place.

**09 80 87 28 79 - 06 46 40 46 31**

**2 rue Gustave Eiffel - 77220 Gretz-Armainvilliers**  
[gta.mclam@gmail.com](mailto:gta.mclam@gmail.com)

Profitez d'une réduction sur présentation de cette publicité

Les Sources Du Bien-Être D'Oz  
CENTRE AGRÉE

VOICI **L'EFFET**  
**THERAFORM®**  
LE LEADER DE L'AMINCISSEMENT  
NATUREL

VOTRE  
BILAN  
PERSONNALISÉ

OFFERT



## LA PLASTITHÉRAPIE

Vous permet de retrouver une silhouette harmonieuse.  
Dès les premières séances, le corps se redessine...

**ON OUBLIE • FAIM • FATIGUE • IRRITABILITÉ**  
LE TONUS ET LE MORAL REVIENNENT

**01 60 34 74 56** N'hésitez plus ! Prenez rendez-vous  
18 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC - OZOIR-LA-FERRIÈRE



RÉGIE PUBLICITAIRE

RÉSERVEZ VOTRE PUB AU

**01 60 03 14 14**



## MES CHERS CONCITOYENS,

# sommaire

- P.5 **EN BREF**
- P.6 à 7 **ACTUALITÉS**
- P.8 à 11 **ZOOM**
- P.12 à 13 **DOSSIER** RENTRÉE SCOLAIRE
- P.14 à 17 **RÉTROSPECTIVE**
- P.18 à 19 **CADRE DE VIE**
- P.20 à 21 **INFOS PRATIQUES**
- P.21 **EXPRESSION POLITIQUE**
- P.22 **ÉTAT CIVIL**

Trimestriel d'informations de la ville  
de Gretz-Armainvilliers  
Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia  
Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir  
Tirage : 3 800 exemplaires  
Dépôt légal : à parution  
Photo de couverture : Étang de la Barrière Noire

Nous adressons tous nos remerciements  
à ceux qui, par leur annonce publicitaire  
(commerçants, sociétés, industriels)  
ont souscrit à la parution de cette édition.

MMes Chers Concitoyens,

Cette période de rentrée a été particulièrement animée. Tout d'abord au niveau scolaire primaire et maternelle avec plus de 1000 élèves fréquentant nos trois groupes scolaires et dont les activités périscolaires restent identiques aux années précédentes. Ensuite nous avons eu un nombre important de fréquentations au Forum des associations sportives et culturelles, qui dénote un réel intérêt pour les loisirs de la part de nos concitoyens et pour leur famille. Enfin, par les nombreuses activités organisées par nos associations et par la municipalité avec l'engagement des bénévoles et de nos services municipaux.

Entre temps, des dossiers importants sont en marche, dont celui du désengagement de L'État sur certains dispositifs, que la commune est obligée d'assumer. Par exemple, les dossiers du PACS qui auparavant étaient gérés par le Tribunal de grande instance et qui depuis le 1<sup>er</sup> novembre seront gérés par les services de l'Etat Civil de notre ville.

Un transfert de travail et de responsabilité nous est imposé et sans dotation financière pour assurer ce rôle. L'État réduit sa charge et nous la transfère et au même moment il nous demande de faire des économies ! Et ceci n'est qu'un exemple !

En tout cas, nos services sont prêts pour assurer cette mission et pour répondre à l'attente de nos concitoyens.

Nous allons célébrer le 25<sup>ème</sup> anniversaire du Salon Vin et Gastronomie, les 18 et 19 novembre, à la Maison de la Culture et des Loisirs. Ce Salon sera inauguré par Monsieur Jean-Jacques HYEST, Membre du Conseil Constitutionnel et ancien Sénateur et Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, qui, auparavant, plantera comme il est de coutume un arbre dans notre Arboretum. Je tiens à saluer le travail remarquable mené depuis le début du salon par Monsieur Gérard CHOULET, Président de la MCL, et Monsieur Gérard VACHER, Président du Club Cartes et Collections, qui organisent cette manifestation de main de maître.

Monsieur Gérard CHOULET a passé le flambeau à Monsieur Claude MONGIN à la présidence de la MCL, je tiens à le remercier pour ces 40 années de gestion associative et de dévouement auprès de nos concitoyens.

N'oubliez pas aussi « Gretz fête Noël » et son marché afin de profiter et de préparer les fêtes de fin d'année, que je souhaite les meilleures.

En attendant, je vous souhaite bonne lecture de ce magazine.

Amicalement

**Jean-Paul GARCIA**  
Maire de Gretz-Armainvilliers





Château de Jussieu




**DUFAÏ-MANDRE**  
*Paysage*



www.dufaymandre.fr  
01 60 62 55 30

# TAXI FABRICE

## GRETZ-ARMAINVILLIERS

### 06 07 02 34 65

7J/7 • 24H/24 • TOUTES DISTANCES

77220 GRETZ  
taxifabrice@orange.fr



## SEM CRA

Exploitation Génie Climatique  
Maîtrise des services énergétiques



1240 Avenue Saint Just  
CS 70031 VAUX LE PÉNIL  
77016 MELUN CEDEX

☎ 01 64 83 60 80  
☎ 01 64 83 60 89  
✉ contact@semcra.com



# EIFFAGE

ROUTE

- **TERRASSEMENT**
- **ASSAINISSEMENT**
- **ROUTE – VRD**
- **PRODUITS ET REVETEMENTS SPECIAUX**
- **SOLS INDUSTRIELS ET SPORTIFS**

AGENCE DE SEINE ET MARNE NORD :  
ZAC du Bel Air – Rue Charles Cordier  
77164 Ferrières en Brie

Tél : 01 64 76 30 20 - Fax : 01 64 66 82 39

Route de Barcy – 77122 Monthyon

Tél : 01.64.36.54.44 – Fax : 01.64.36.26.22



Impression et Découpe Grand Format  
sur tout type de support souple ou rigide

Depuis 10 ans à vos cotés  
Véhicule , Boutique , Événement



33 Rue eiffel 77220 Gretz-Armainvilliers  
Tel : 01 64 25 48 54  
email : pub@ses77.fr

## SECURITÉ

### ET SI VOUS DEVENIEZ...

Les opportunités d'emploi sont très fortes dans les métiers de la sécurité. La police municipale recrute de nouveaux fonctionnaires, la police nationale, des adjoints de sécurité et la gendarmerie, des gendarmes.

#### POLICE MUNICIPALE

La police municipale sécurise les événements de la ville, surveille les lieux publics, protège les habitations à la demande des administrés partis en vacances, dresse des procès-verbaux et collabore avec la police nationale. Son rôle est essentiel au maintien d'un cadre de vie apaisé.

*Inscription au concours pour devenir fonctionnaire de la police municipale du 10 octobre au 18 novembre sur : [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr).*

*Renseignements au 01.48.50.41.41*

#### POLICE NATIONALE

Le recrutement des adjoints de sécurité s'adresse aux 18 – 30 ans de nationalité française désirant intégrer la police nationale (sans conditions de diplôme).

Après avoir passé les épreuves de sélection, une formation en école de police est proposée aux admis avant d'intégrer un commissariat ou ils assisteront les policiers dans leurs différentes missions.

*Inscription et informations : [www.lapolicenationale recrute.fr](http://www.lapolicenationale recrute.fr) ou 0800 22 0800*

#### GENDARMERIE NATIONALE

En 2017, la gendarmerie recrute 7200 gendarmes adjoints volontaires. Vous avez entre 17 et 26 ans, vous recherchez une première expérience professionnelle ?

Aucune condition de diplôme n'est exigée.

*Inscription et informations : [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr)*

## BIENVENUE

### FRANCE AUTO



### LES PETITES CANAILLES PRET A PORTER DU 0 AU 16 ANS



Du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h30.

Samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h.

56, rue de Paris  
77220 Gretz Armainvilliers  
01 64 16 31 80



### MAKETIS MAGASIN DE MODÉLISME FERROVIAIRE



Du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h30. Samedi de 10h à 18h30.

2 Bis Rue Gambetta  
77220 Gretz Armainvilliers  
09 50 01 24 41

# TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNALES

À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES, ENTRE VILLES ET FORÊTS.



Suite à l'adoption de la loi NOTRe en date du 7 août 2015, les Communautés de communes et communautés d'agglomération voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020.

Parmi ces compétences nouvelles ou renforcées, le bloc des compétences obligatoires inclut l'ensemble du champ développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire.

Cela signifie que la distinction, jusqu'alors possible dans les statuts, entre zones d'activités économiques communales et zones d'activités économiques intercommunales est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) du territoire communautaire, existantes ou à venir, relèvera donc de la seule compétence à la Communauté de communes qui en aura désormais l'exercice exclusif. Cela va donc se traduire par un transfert des ZAE communales existantes à la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts concomitamment au transfert de plein droit de l'ensemble de la compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette compétence couvre donc la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires.

**Par « création de la zone », l'on entend la décision de lancer tout nouveau projet, en lien avec la commune qui conserve sa compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et d'instruction des autorisations.**

**Par « aménagement », l'on entend toutes les actions d'acquérir du foncier, de conduire des études et des travaux de 1<sup>er</sup> équipement, de commercialiser les terrains aménagés dans le cadre de cette procédure d'aménagement que ce soit sous forme de ZAC, ou sous forme de permis d'aménager.**

**Par « entretien », il s'agit de l'entretien courant (balayage, viabilité hivernale, éclairage public, petits travaux courants de voirie) des équipements et des terrains non cédés aux entreprises (voirie, réseaux, espaces verts, fossés...), mais aussi du gros renouvellement (GER), requalification des espaces publics... A l'intérieur du périmètre de la ZAE, certaines voiries extérieures pourraient faire partie de la compétence, pour autant que ces voiries sont très majoritairement dédiées à l'usage des entreprises de la ZAE.**

Il est précisé que l'entretien des réseaux d'eaux usées et d'assainissement reste attaché aux compétences communales, à l'exception de l'entretien des ouvrages spécifiques à la ZAE (par exemple des bassins de rétention).

Par « gestion », l'on entend l'animation de la zone, promotion, gestion des relations avec les entreprises, gestion d'équipements communs (RIE, conciergerie, signalétique...).

Il est précisé que la compétence en matière économique comprend également la gestion d'immeubles à vocation économique et gérés à cet effet.

Il n'existe toutefois pas de définition légale d'une zone d'activité économique.

En l'absence donc de définition légale, il appartient à chaque Communauté, au regard de critères objectifs qu'elle aura fixés, de définir ce qu'est une zone d'activité économique (ZAE), de classer ces différentes zones potentiellement concernées afin de déterminer celles qui de facto deviendront communautaires à compter du 31 décembre 2016.

Suite à un accord après plusieurs réunions, il est proposé de retenir les critères suivants sans qu'ils soient cumulatifs :

- Sa vocation principale économique (industrielle, artisanale, tertiaire, commerciale...) est affirmée dans un document d'urbanisme (POS ou PLU) ;
- Elle représente un ensemble coordonné existant ou futur d'entreprises agglomérées autour de voiries publiques destinées à cet effet et entretenues ou ayant vocation à être entretenues par la commune ;
- Elle est une zone de « droit » c'est-à-dire :
  - Elle est dans la plupart des cas le fruit d'une procédure d'aménagement spécifique (ZAC, permis d'aménager, lotissement), qu'elle ait été initiée ou non par la commune ;
  - Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné ;
  - Elle est située dans un secteur sur lequel la commune membre de la Communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts a marqué par au moins un acte juridique sa volonté de favoriser l'activité économique, au-delà du simple zonage dans les documents d'urbanisme.

L'indice important traduisant la volonté politique de la commune de coordonner, de maîtriser le devenir de la ZAE consiste en l'existence d'une délibération communale ayant décidé une intervention de la commune (création de ZAC, décision de lotir, ouverture d'un budget annexe, voire reprise des voiries dans le domaine public en cas d'opération initiée par le privé, signature d'une convention d'aménagement avec un opérateur privé...).

Ceci conduit à ne pas considérer, par exemple, comme une ZAE à transférer :

- Une entreprise isolée ;
- Les zones de fait (zones qui font suite à des implantations spontanées d'activités économiques et commerciales le long des voiries préexistantes sans cohérence d'ensemble et sans aménagements spécifiques), dans le cadre de simples délivrances de permis de construire ;
- Des zones complètement privées, sur lesquelles les communes n'ont aucune action ni d'entretien, ni de gestion (les voiries étant restées sous gestion privée).
- Les zones « mixtes », c'est-à-dire celles pour lesquelles les implantations à vocation économique ne sont pas dominantes (zones morcelées par du logement par exemple).



À partir de ces critères, un travail méthodique et exhaustif de recensement des zones potentiellement concernées par le transfert a été fait avec l'aide d'un bureau d'études.

L'ensemble des communes ayant traduit une volonté politique de coordonner, de maîtriser le devenir de ZAE consistant en l'existence d'une délibération communale ayant décidé d'une intervention de la commune, a été rencontré.

Les zones qui ne répondent pas à la date du 31 décembre 2016 aux critères arrêtés ne seront pas considérées légalement comme des zones d'activité économique.

Dans le cas où le (ou les) critère(s) trouverai(en)t à être remplis ultérieurement, la Communauté de communes serait automatiquement compétente pour créer, aménager, entretenir et gérer la zone concernée.

À la suite de ce travail, il apparaît que sont considérées comme des zones d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, les zones et leurs périmètres identifiés au sein du tableau.

À l'intérieur des périmètres concernés, la Communauté sera pleinement compétente au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En ce qui concerne les biens du domaine public, un procès-verbal de mise à disposition devra être conjointement signé par les communes et la communauté.

Si la commune exerçait la compétence au travers de contrats avec des prestataires externes, les contrats seront transférés à la Communauté de communes.

Il conviendra, par ailleurs, à la C.L.E.C.T. en 2017 d'évaluer les charges transférées à la Communauté, conformément à l'article 1609 nonies du C.G.I.

Toutefois, la gestion par la Communauté de communes des zones situées sur le territoire pose des difficultés en termes d'organisation des services. En effet, d'un point de vue technique, matériel et humain, la Communauté de communes ne peut assurer, dès 2017, la gestion de ces zones.

Il a donc été envisagé, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour assurer le bon entretien de ces zones, que les communes conservent provisoirement la gestion de ces zones, pendant l'année 2017, afin de laisser le temps à la Communauté de communes d'organiser ce transfert et d'évaluer les charges propres à chaque zone, ce qui sera fait pour l'exercice 2017.

#### TOURNAN EN BRIE

- ZAE Gustave Eiffel
- ZAE du Closeau
- ZAE de la Terre Rouge

#### OZOIR LA FERRIÈRE

- ZAE Ouest
- ZAE Sud
- ZAE Nord

#### GRETZ-ARMAINVILLERS

- ZAE Ampère
- ZAE Mare Pinçon - Eiffel

# NETTOYONS LA NATURE



Le 25 septembre dernier, deux classes de l'école Georges Travers ont participé à l'opération « Nettoyons la nature » en partenariat avec les magasins Leclerc.

Munis de gants, de chasubles et sacs poubelles, les enfants de CE2, CM1 et CM2 n'ont pas ménagé leurs efforts pour nettoyer le parc du Val des Dames.

Cette opération a permis de sensibiliser les élèves sur les problèmes environnementaux et d'aborder le sujet de l'écologie au programme scolaire.

Sacs en plastique, polystyrène, canettes, bouteilles, bidons, emballages de gâteaux ou de glaces, bouchons en plastique... rien n'a échappé aux yeux experts des élèves. Ils ont traqué le moindre débris caché sous les feuilles sans rechigner à aucun moment.

Nous pouvons saluer la motivation qui a été la leur tout au long de cette matinée.



## LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

La collecte des encombrants ménagers ou « monstres » concerne les déchets volumineux dont les habitants souhaitent se débarrasser.

A Gretz-Armainvilliers, ils sont collectés le 1<sup>er</sup> vendredi du mois sur le trottoir devant les habitations.

### Les règles incontournables de cette collecte :

Les encombrants doivent être :

- ✔ Regroupés sur le trottoir dans la limite d'1m<sup>3</sup> par foyer
- ✔ Sortis la veille de la collecte (après 19h)
- ✔ Manipulables par les équipages (taille et poids)

Les déchets interdits :

(à apporter en déchetterie ou à évacuer vers des filières spécialisées)

- ✘ Gravats / Palettes
  - ✘ Plaques de verre (portes-fenêtres, fenêtres, baies vitrées, miroirs...)
  - ✘ Déchets dangereux (peintures, solvants, acides, radiographies, cartouches, batteries...)
  - ✘ Déchets d'Equipements Electroniques
  - ✘ Pièces automobiles (pneus...)
  - ✘ Bouteilles de gaz, extincteur
- Abandonnés sur la voie publique, ils seront considérés comme des dépôts sauvages et peuvent donner lieu à une demande d'évacuation, une plainte de la commune et une amende.



Pour tout renseignement sur la collecte des encombrants, n'hésitez pas à contacter le SIETOM : 01.64.07.37.60 ou [info@sietom77.com](mailto:info@sietom77.com)



**Le dépôt en déchetterie :**  
le choix d'une valorisation pour vos déchets

La plupart des déchets déposés sur les trottoirs à la collecte des encombrants seront valorisés s'ils sont déposés en déchetterie.

**Encombrants déposés sur le trottoir :**  
Enfouissement 90%

**Déchets triés apportés en déchetterie :**  
Valorisation + de 70%

**Nouveau :**

Installation à la déchetterie de Gretz d'une benne réservée au mobilier usagé

Cette benne sera installée début octobre. Vous pourrez y déposer tous les meubles, parties de meubles, matelas, quels que soient leur type, matériau ou état.

Pour tout renseignement sur l'apport en déchetterie, n'hésitez pas à contacter le SIETOM : 01.64.07.37.60 ou [info@sietom77.com](mailto:info@sietom77.com)



## TRI SELECTIF

### LA COLLECTE DES EMBALLAGES

*Grâce à votre geste de tri, vous donnez une seconde vie aux emballages recyclables*



## POURQUOI NE FAUT-IL RIEN JETER DANS SES TOILETTES SURTOUT PAS LES LINGETTES ?

Les lingettes constituent un produit emblématique, car récent et de plus en plus utilisé. Mais ce paragraphe concerne tous les objets susceptibles de constituer des fils qui ne sont pas très rapidement solubles ou biodégradables : sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons tiges, morceaux de tissus, etc.

Ces objets, du fait de leurs dimensions réduites, sont susceptibles d'être jetés dans la cuvette des toilettes.

En pratique, la structure fibreuse de ces objets fait qu'ils ont une très grande facilité à s'agglomérer entre eux, avec la graisse présente en réseau d'eaux usées et autour des obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans le système d'assainissement.

**Les risques principaux concernent :**

- l'obstruction des réseaux de petits et moyens diamètres. Ces obstructions provoquent des engorgements pouvant conduire à des débordements chez les usagers ou sur la voie publique. Elles peuvent être à l'origine de fermentations et de dégagements de gaz nauséabonds, voire de gaz toxiques (sulfure d'hydrogène par exemple).
- La mise en panne des pompes et d'une façon générale des organes mobiles : les agglomérats ont en effet une grande tendance à s'entortiller autour des pales des pompes et à bloquer leur fonctionnement, occasionnant des pannes et même des ruptures. Ils colmatent également les grilles et sont susceptibles de provoquer des inondations.

Ces dysfonctionnements nécessitent souvent des interventions coûteuses et dangereuses et posent des problèmes importants aux collectivités.

La place des lingettes usagées, des cotons tiges ou des autres objets utilisés pour l'hygiène quotidienne est dans la poubelle et non dans la cuvette des WC.

# CROIX ROUGE

## L'ACTION SOCIALE

### L'AIDE ALIMENTAIRE ET VESTIMENTAIRE

En 2016, 6 bénévoles de l'unité locale ont assuré 10 distributions d'aide alimentaire mensuelles aidant ainsi 29 familles bénéficiaires soit 43 adultes et 50 enfants.

Ce sont 690 colis soit 7,5 tonnes provenant de collectifs alimentaires, dons d'entreprises et de la quête alimentaire.

6 de nos bénévoles se sont attachés à distribuer une aide vestimentaire aux SDF, migrants et à 20 personnes accueillis sur Tournan.

Ce sont ainsi 10 tonnes de vêtements issus de dons de particuliers et d'entreprises qui ont été redistribués ou recyclés.

Ils assurent également une permanence pour les urgences.



#### UNITE LOCALE DE L'EST FRANCILIEN

12 RUE DU DOCTEUR LAMBERT • 77220 TOURNAN EN BRIE

[tournanenbrie.croix-rouge.fr](http://tournanenbrie.croix-rouge.fr)

### L'URGENCE ET LE SECOURISME

La CRF de Tournan dispose d'une équipe de 30 secouristes et assure des missions de secours tels que des dispositifs de premiers secours, réseaux de secours avec le SAMU77...

Lors de manifestations publiques et à la demande des mairies ou d'associations socioculturelles et sportives. La Croix Rouge Française met en place des DPS.

Ces dispositifs composés de véhicules sanitaires et logistiques de secouristes et de matériels adaptés à la taille et à la nature de l'événement.

La CRF dispose également d'un agrément du SAMU77 pour pouvoir effectuer les évacuations sanitaires.

**Ces transports sont entièrement gratuits pour les victimes.**

Tout le matériel consommable utilisé lors de nos interventions est intégralement financé par notre délégation locale.



## FORMATIONS

Nous organisons régulièrement des formations pour sensibiliser les habitants de Seine et Marne aux gestes qui sauvent.

Chaque année, les bénévoles de notre unité forment ainsi des dizaines de personnes aux premiers secours indispensables en cas d'accident ou d'arrêt cardiaque pour sauver un plus grand nombre de vies.

## LES GESTES QUI SAUVENT

**+** CROIX-ROUGE FRANÇAISE

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS SUR NOTRE UNITÉ

- Périmètre d'action sur **14** communes soit **106 877** habitants
- **43** bénévoles dont **30** secouristes (6564 heures de bénévolat)
- **7,5 tonnes** de denrées alimentaires distribués
- **10 tonnes** de vêtements collectés et traités
- **85** personnes formées aux Premiers Secours
- **30** Secouristes
- **20** dispositifs prévisionnels de secours
- **3** Réseaux de Secours avec le SAMU77

# STATIONNEMENT

## UNILATÉRAL À ALTERNANCE SEMI-MENSUELLE

Il est utile de rappeler que le stationnement alterné consiste à se garer du 1<sup>er</sup> au 15 du mois sur le côté des numéros impairs des habitations et du 16 au 31 du mois sur le côté pair.

Le stationnement dans toute la commune est réglementé de manière unilatérale à alternance semi-mensuelle, sauf s'il existe des dispositions particulières (zone bleue, marquage au sol indiquant des places de stationnement, etc.).

Le changement de côté doit se faire la veille du 1er ou du 16 du mois entre 20h30 et 21h. En cas d'oubli, le contrevenant risque un procès-verbal de contravention de 17€. Si le véhicule n'est pas déplacé au bout de 7 jours consécutifs (stationnement abusif ou gênant à la circulation), une mise en fourrière peut être effectuée.

L'objectif du stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle est de retirer les véhicules « ventouses » et de permettre à tout usager de pouvoir stationner.



## RESPECTER LES TROTTOIRS

“*Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement, est considéré comme gênant donc soumis à un procès verbal*”

- Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons
- Devant les entrées carrossables
- Sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte de stationnement pour personne handicapée, ou un macaron grand invalide de guerre (GIG) ou grand invalide civil (GIC).



# NOS SÉNATEURS

**CHAIN-LARCHÉ Anne** **REELUE**

Liste Les RépublicainsLLR  
*Agir ensemble pour la Seine-et-Marne*

**CUYPERS Pierre** **REELU**

Liste Les RépublicainsLLR  
*Agir ensemble pour la Seine-et-Marne*

**DE BELENET Arnaud** **ELU**

Liste La République en MarcheLREM  
*Rassembler pour servir la Seine-et-Marne et la France*

**MÉLOT Colette** **REELUE**

Liste La République en MarcheLREM  
*Rassembler pour servir la Seine-et-Marne et la France*

**THOMAS Claudine** **ELUE**

Liste Les RépublicainsLLR  
*Agir ensemble pour la Seine-et-Marne*

**ÉBLÉ Vincent** **REELU**

Liste du Parti socialisteLSOC  
*Pour la Seine-et-Marne : Réussir à Gauche*



# RENTRÉE SCOLAIRE

## UNE RENTRÉE DES CLASSES TRANQUILLE POUR CETTE ANNÉE 2017



La météo étant clémente, les enfants ont pu être accueillis dans la cour des différentes écoles et avaient tous grand plaisir à retrouver leurs camarades.

Il y a bien eu quelques pleurs chez les petites sections, enfants et parents, mais tout est rentré dans l'ordre très rapidement.

Même si les effectifs sont stables sur l'ensemble de la commune nous avons eu quelques craintes pour le maintien de la structure de la maternelle Georges TRAVERS compte tenu des effectifs assez faible annoncés en juin, heureusement quelques familles de ce secteur ont emménagé durant l'été nous avons donc pu conserver nos cinq classes

Quand à la maternelle Victor HUGO les effectifs sont très chargés mais insuffisants pour envisager actuellement une ouverture de classe. Notre commune étant traversée et coupée en deux par la ligne de chemin de fer Paris-Bale, il est extrêmement difficile de modifier la carte scolaire et nous devons prendre en compte ce développement dans les années à venir.

Le nombre croissant d'enfants sur cette école influe sur les services de restauration et du périscolaire que nous avons dû adapter en conséquence dès la deuxième semaine suivant la rentrée.



## MATERNELLES



↳ **Victor Hugo**  
6 classes • 175 élèves



↳ **Leclerc**  
4 classes • 90 élèves



↳ **Georges Travers**  
5 classes • 144 élèves

## ÉLÉMENTAIRE



↳ **Victor Hugo**  
11 classes • 288 élèves



↳ **Leclerc**  
6 classes • 162 élèves



↳ **Georges Travers**  
7 classes • 172 élèves

Cette année une classe innovante va être expérimentée avec 26 élèves de CM2 de l'école élémentaire Victor Hugo. En effet ces élèves iront deux matinées par semaine au collège Hutinel accompagnés de leur enseignante, Madame PILLON. Ils seront pris en charge par les professeurs de cet établissement.

À 11h15 la Ville de Gretz mettra à disposition un car afin de leur permettre de regagner leur école.

Nous souhaitons pleine réussite à cette expérience.



*Collation d'accueil pour la première journée*


## COLLÈGE



↳ **Hutinel**  
503 élèves dont 377 Gretzois

## ŒUVRES DES TAP



 Le 13/07/2017




## FEU D'ARTIFICE



Le 13 juillet malgré une petite pluie, de nombreux gretzois sont venus chercher leur lampion pour participer au défilé, qui est censé rappeler « les Parisiens » qui avaient pris la Bastille à la lueur de flambeaux, pour arriver au stade du Val des dames et admirer le feu d'artifice .



 Le 18/07/2017

## GRETZ ÉTÉ

du 18/07/2017 à 10h au 06/08/2017 de 10h à 18h  
Pour la troisième édition de Gretz Été, le parc du Val des Dames a ouvert ses portes pour 3 semaines du 18 juillet au 6 août dernier.

Même si cette année le beau temps n'était pas de mise, les jeux gonflables ont néanmoins ravi les enfants.

Tous les jours, toboggans, trampolines, mini-pédalos ont pris du service pour amuser les petits et les plus grands.



 Le 28/07/2017

## NUITS DES ÉTOILES



Les 28 et 29 juillet à partir de 21h 30

Comme chaque année les Nuits des Etoiles se sont imposées comme le rendez-vous incontournable non seulement des passionnés de ciel étoilé mais aussi tous ceux qui, l'espace d'un soir, intrigués par ces petits points blancs scintillants, ont eu l'idée dans savoir plus sur les astres de la nuit. Les animateurs, bénévoles, de l'Uranoscope, étaient quant à eux, prêts à montrer et expliquer la différence entre planètes et étoiles, la couleur et la distance de ces astres, l'histoire et la forme des constellations. C'est ainsi que les Nuits des étoiles des vendredi 28 et samedi 29 juillet, malgré quelques passages de nuages, surent combler les attentes du public toujours aussi nombreux, attentifs et curieux de tout ce qu'il y a à découvrir tout au long de l'année dans le ciel noir de la nuit, tout au long du voyage annuel de la planète Terre autour de son étoile le Soleil. Donc pas besoin d'attendre les prochaines Nuits des étoiles, l'Uranoscope saura vous accueillir aussi chaque samedi soir de 21h à 23h pour prolonger les promesses de ces Nuits estivales étoilées.

Le 27/08/2017

## LIBÉRATION DU TERRITOIRE



Au monuments aux Morts



Gare de Gretz

Le 01/09/2017

## NUIT INTERNATIONALE DE LA CHAUVÉ-SOURIS

Le 01/09/2017

## FORUM DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES



Début septembre, les jardins de la mairie ont ouvert leurs portes au traditionnel forum des activités culturelles et sportives de Gretz.

Dès 10 heures le matin, les stands ont accueilli les visiteurs afin d'enregistrer les inscriptions des familles aux activités de l'année.


Sports d'équipe ou arts martiaux, danse de salon ou contemporaine, théâtre, cours d'anglais ou d'espagnol, loisirs créatifs, cours de musique, cyclisme, pêche... il y en avait pour tous les goûts ; sans oublier les bénévoles du don du sang et du Hérisson.

Comme chaque année, la municipalité a eu à cœur d'offrir deux bons de 20€ et 30€, aux enfants gretzois âgés de 5 à 18 ans, afin de faciliter l'accès aux activités.



Un atelier de reconnaissance des Chauve Souris et de manipulation a été proposé, avec l'aide du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris qui avait prêté du matériel pédagogique. Merci à eux.

Une cinquantaine de visiteurs, dont de nombreux enfants sont venus, entre autre, écouter les Chauve Souris de la colonie de l'observatoire et ont terminé leur soirée par une observation astronomique.

 Le 01/09/2017

### SALON DE LA CARTE POSTALE




A ce 27<sup>ème</sup> salon, les collectionneurs ont été comblés pour leurs recherches de cartes postales, timbres, ... tant le choix rassemblé et apporté par les exposants était important.

Le domaine de la collection est immense et il manque toujours un objet pour constituer un ensemble désiré pour satisfaire l'amateur.

Avec ce salon, le livre « Promenade dans Gretz » édité par la MCL pour l'an 2000, se prolonge avec les documents découverts aux stands des marchands de cartes postales et de vieux papiers.

Il se continue au fil des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements intervenus dans la ville.

 Le 24/09/2017

### BROCANTE DU CHÂTEAU

Grand succès pour cette brocante organisée par le SCGT FOOTBALL le dimanche 24 septembre, une organisation sans faille et un soleil d'été indien, tout pour un record de participants et de visiteurs, dans ce site préservé du Val des Dames.



 Le 16/09/2017


A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine un parcours dans les rues de notre ville a été proposé le samedi 16 septembre dernier avec l'objectif de faire resurgir les grands moments historiques de notre petite cité briarde. Avec comme point de départ l'uranoscope et son observatoire récemment enrichi d'un morceau du cratère le plus vieux du monde, le cratère sud-africain de Vredefort, les curieux d'histoire locale se sont dirigés vers l'église Saint-Jean Baptiste pour évoquer la fondation de l'église ainsi que Jean de Grez en passant par le cimetière et son monument trop souvent oubliés aux soldats morts à l'occasion du premier conflit franco-allemand de 1870-1871, puis devant l'école Leclerc construite en 1859 avec l'appui du baron Isaac Pereire.



De là direction le monument aux morts en passant par la rue Georges Wodli, les lavoirs, le ru de la Buronnerie. Enfin une fois raconté l'inauguration de ce Monument sans oublier les noms des soldats morts pour la France, dernière étape la gare SNCF construite en 1856 alors qu'en face, les grilles du château d'Armainvilliers n'apparaîtront qu'en 1877 lorsque le baron Edmond de Rothschild décidera de s'y établir.

Une bonne occasion pour rappeler le destin de deux barons, Isaac Pereire et Edmond de Rothschild aux parcours exceptionnels qui ont marqué l'histoire de Gretz-Armainvilliers et de notre pays.



 Le 30/09/2017

## RAMASSAGE DES CORMES DANS L'ARBORETUM DU VAL DES DAMES

Le 30 septembre après midi, quelques membres de la Société d'Histoire et des Amis de la Forêt d'Armainvilliers (SHAFA) se sont donnés rendez vous au pied des cormiers pour le ramassage de ses fruits, qui ressemblent à des petites poires, appelés « cormes ».

100 kgs de cornes ont été récoltés. On peut en faire du jus comme du jus de pomme ou bien l'équivalent d'un cidre ou d'un poiré. On vous propose de venir goûter ces boissons lors de la manifestation « Jardin de Printemps ».



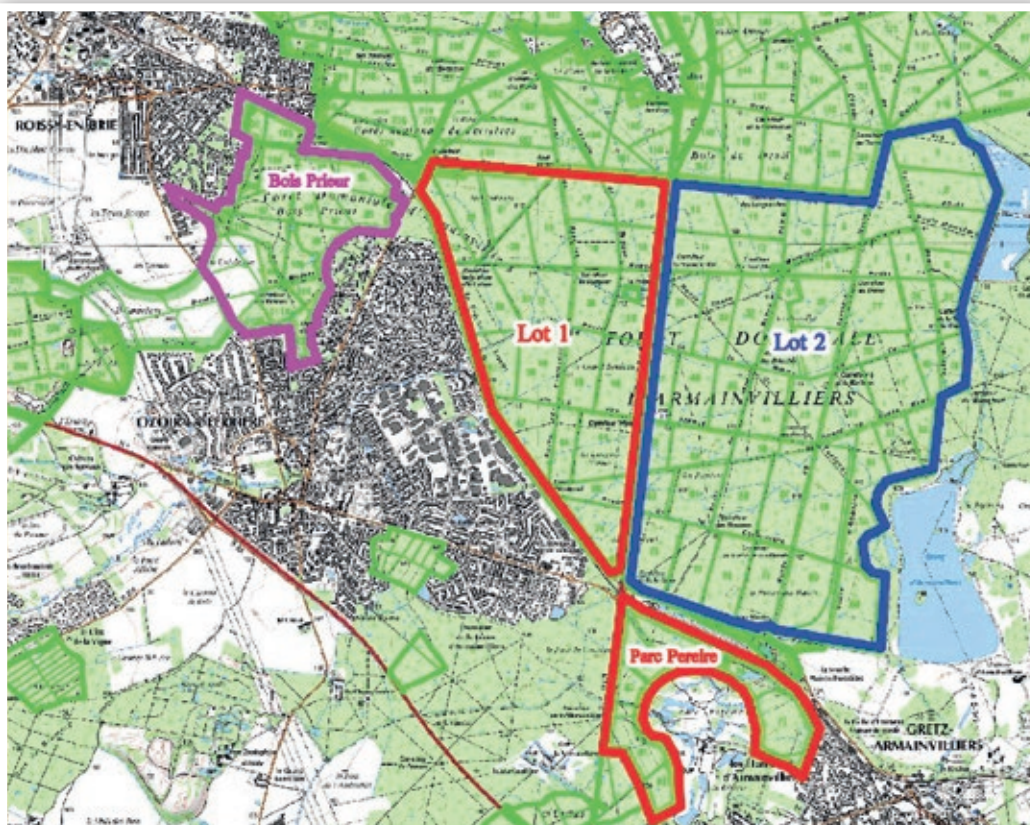
 Le 03/11/2017

## LA CHASSE DÉBUTE VENDREDI 3 NOVEMBRE EN FORÊT D'ARMAINVILLIERS

Au cœur d'un territoire densément urbanisé, la forêt d'Armainvilliers reste un espace naturel accueillant une faune riche comme les sangliers et les chevreuils. Ceux-ci nécessitent cependant une régulation par des actions de chasse. Sans cela, les populations augmenteraient rapidement devenant préjudiciable au renouvellement de la forêt. Par ailleurs, les sangliers attirés par les abords des villes entraînent parfois d'autres désagréments : accidents de la circulation et dégâts aux propriétés, clôtures et jardins.

L'ONF, gestionnaire de cet espace forestier, met donc en place sur ce massif un plan de chasse, élaboré en concertation avec tous les acteurs représentés au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et validé par le Préfet.

La chasse se déroulera les lundis et les vendredis, du 3 novembre au 23 février. Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. En conséquence, toutes les mesures de précaution seront prises pour garantir la sécurité de tous en forêt. L'ONF invite chacun à être vigilant et attentif à la signalisation : panneaux et rubalises apposés, voies d'accès coupées. La forêt n'est jamais totalement parcourue laissant plusieurs espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'y exercer.



• LOT 1 : se déroule le lundi du 6/11/2017 au 26/02/2018

• LOT 2 : se déroule le vendredi du 3/11/2017 au 23/02/2018

BOIS PRIEUR : 3 DATES  
7/12/2017, 11/01 et 15/02/2018

PARC PEREIRE :  
2 DATES (à confirmer)



# UN COUP DE NEUF

## DANS LES ÉCOLES

Chaque été, la ville profite de l'absence des élèves pour mener de nombreux travaux d'entretien ou de rénovation dans les écoles.

### ↳ Parmi ces travaux :

- École maternelle Victor Hugo :



Remplacement de la clôture et du portail d'accès. Installation de poteaux anti stationnement du côté du boulevard Victor Hugo.

- École élémentaire Victor Hugo : Installation et remplacement des stores du préau fermé et d'une classe à l'étage



- École élémentaire G. Travers : réfection complète d'une salle de classe
- École Leclerc : remise en peinture de la grille et du portail. Passage du nettoyeur haute pression sur les murs, clôtures et cours de toutes les écoles et peinture des marelles et des jeux des cours de récréation.
- Mise en place de nouvelles protections autour des panneaux de basket.

## MATÉRIEL INFORMATIQUE SUPPLÉMENTAIRE

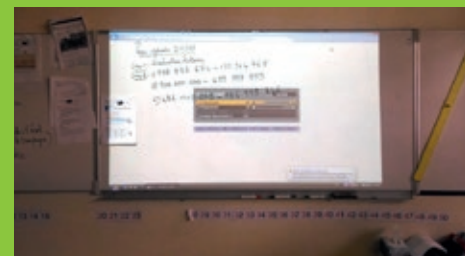


Dans le cadre du projet du Ministère de l'éducation Nationale « L'école change avec le numérique » la Mairie met en place plusieurs ressources numériques et pédagogiques.

Après l'installation de 6 vidéoprojecteurs à l'école primaire Victor Hugo l'année dernière, ce sont 6 nouveaux appareils qui ont été installés cet été à l'école primaire Georges Travers.

Les tableaux verts, inadéquats à la projection d'images ou de documents sont peu à peu remplacés par des tableaux blancs.

La mise en place des vidéoprojecteurs, au sein de l'école primaire Leclerc, aura lieu dans les prochains mois.



Enfin, le projet de classe numérique se concrétise avec la future acquisition de 15 tablettes supplémentaires par école, en renfort des 15 tablettes déjà présentes au sein des établissements. De plus, une solution de protection a été mise en place sur toutes les tablettes pour éviter que les élèves ne se rendent sur des sites interdits ou contraire aux bonnes mœurs.





Salle Rothschild

## TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

- Salle Rothschild : Traitement anti remontée d'humidité dans la salle de danse
- Pose de film anti chaleur sur les surfaces vitrées derrière l'hôtel de ville
- Remplacement de l'armoire froide « double porte » à la restauration scolaire (Avec positionnement du groupe froid à l'extérieur ).
- Salle polyvalente : réfection des toilettes.



## TRAVAUX DE VOIRIE

### ARRÊTS CARS

Création ou réfection des arrêts cars



### RÉFECTION DU MARQUAGE

Réfection du marquage existant (passages piétons, traits d'axe de la rue de Paris et du boulevard Victor Hugo, Aristide Briand, emplacements de stationnement sur l'avenue Isaac Pereire).



### PARC DU VAL DES DAMES

Remise en état du sol suite à l'affaissement devant le château.



### AVENUE D'ARMAINVILLIERS

Installation de glissières de sécurité au passage à niveau de l'avenue d'Armainvilliers



### EAUX USÉES

Rénovation des canalisations des eaux usées





## DEMANDER SA RETRAITE EN LIGNE

### C'EST MAINTENANT POSSIBLE

Futur retraité du régime général ? Savez-vous que vous pouvez désormais demander en ligne votre retraite en effectuant 100 % des démarches sur le site web de l'Assurance retraite. Les assurés du régime général ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite ou possédant l'attestation de retraite anticipée pour carrière longue ont la possibilité d'effectuer leur demande de retraite en ligne sur :

- le site web de l'Assurance retraite ;
- le site web info retraite pour les utilisateurs de FranceConnect.

Ce nouveau service proposé par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) des travailleurs salariés s'appuie sur des informations de carrière déjà connues par les caisses (l'internaute n'a donc plus besoin de les donner à nouveau).

Par ailleurs, le nombre de pièces justificatives réclamées est limité au strict nécessaire, l'ensemble de ces documents pouvant être transmis par voie dématérialisée.



## LISTE DES NUMÉROS

### D'URGENCE GRATUIT

Urgences hospitalières, police, incendie et urgence sociale

Voici donc l'ensemble des numéros que vous pouvez composer gratuitement, depuis un téléphone fixe ou un portable, pour joindre les services chargés de la sauvegarde des vies humaines, des interventions de police, de la lutte contre l'incendie et de l'urgence sociale.

#### A RETENIR

☎ 15 • urgences médicales – SAMU.

Le médecin du SAMU régule les appels qui parviennent au centre 15 et oriente les patients vers les services les plus adaptés à leurs cas.

☎ 17 • intervention de la police.

☎ 18 • intervention des pompiers.

☎ 112 • numéro d'urgence européen.

Il est opérationnel dans toute l'Union européenne. Lorsque vous appelez le 112, un opérateur traite votre appel et vous oriente vers le service d'urgence approprié (ambulance, police ou pompiers). Ces centres d'appels peuvent traiter les appels en anglais dans 16 pays et certains pays répondent même dans d'autres langues.

☎ 114 • relais national pour les personnes déficientes auditives.

Cette plateforme oriente leurs appels vers les numéros d'appels d'urgence des services publics.

☎ 115 • urgence sociale pour les « sans abri » - SAMU social.

Le 115 permet d'accéder à une permanence d'accueil téléphonique fonctionnant 24h/24h, 7 jours sur 7.

☎ 119 • enfance maltraitée.

Plus communément appelé « Allô Enfance en danger », ce service a été créé par la loi de juillet 1989, relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance.

☎ 116 000 • enfants disparus.

Ce numéro unique européen est dédié aux disparitions d'enfants. Il a pour vocation d'accompagner et d'orienter les familles dans leurs démarches administratives et juridiques.



## OBJECTIF CITOYEN

### LE RECENSEMENT MILITAIRE DONNE DES DROITS

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française

**OÙ ?** À la mairie de ton domicile

**QUAND ?** Dès 16 ans

**AVEC QUOI ?**

- Votre carte d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

**POURQUOI ?**

- Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- Pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

## CALENDRIERS ATTENTION

Les équipages de la société SEPUR, collecteur du SIETOM, proposeront leurs calendriers au domicile des administrés du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 15 janvier 2018. Comme chaque année, ils seront munis d'une carte signée de leur responsable et du syndicat.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains habitants sont démarchés dès le mois de septembre par des personnes qui ne sont pas des agents de collecte SEPUR. Lorsque vous serez sollicités, n'hésitez pas à leur demander leur carte afin de vous assurer qu'il s'agit bien des agents de collecte habituels.

**Les jours et heures  
de collecte changent**



### 14-18

Vous possédez des documents, des objets, des anecdotes, vous voulez les partager le week end dédié à cette époque. contactez nous .  
[contact@mairie-gretz.fr](mailto:contact@mairie-gretz.fr)  
ou 01.64.42.83.00



## COLIS DES ANCIENS

Vous avez 70 ans ou plus, pensez, si ce n'est déjà fait, à vous inscrire au CCAS pour bénéficier du colis offert au Gretzois.

Distribution le 22 décembre au matin, salle Claudie Haigneré.



## EXPRESSION POLITIQUE



### UNION GRETZOISE

Malgré la baisse des dotations et de subventions de l'Etat vis-à-vis des communes, dont la nôtre, la Ville continuera à investir et à maintenir son rôle auprès des habitants.

Nos engagements pour continuer à soutenir l'activité pour l'ensemble de nos concitoyens seront maintenus ainsi que celui d'être partenaire auprès des associations qui nous aident et qui animent aussi notre quotidien.

### CHANGEONS GRETZ

Et 2 magasins de plus de fermés en centre-ville !

Ce sont des échanges en moins, économiques, mais aussi humains. Aucune démarche volontariste de la part de la mairie pour accompagner nos commerçants.

Promis depuis des années, un plan d'aménagement du centre-ville aurait pu, par exemple, soutenir le commerce de proximité et redonner un peu de vitalité à notre ville. Encore une promesse non tenue !



## NAISSANCES

### JUIN

- VAREILLE Marie
- DURIAUX ESTEVES Giulia

### JUILLET

- AKHTAR Arslaan
- MEYER Arya
- BLIN Léana
- GONÇALVES LOPES Rayan
- BENAOUIDATE Malake
- ERASAIYA Aathish
- AIT OUFEROUKH Dyhia

### AOÛT

- NOIZET FROTTIER Juliette
- MARTIN ALMEIDA Diego
- LECOCQ Ethan
- ETIENNE Keylia
- VASCO FERREIRA DE OLIVAL Lisandro
- M'VUTU Warren
- CORREIA GONÇALVES Pablo

### SEPTEMBRE

- RENAUD FARINOLE Louise
- SIMAO DUMOULIN Catherine
- MEGLOULI Ilham
- SILVA Elliott
- EL HADJ ABAKAR Raouf



## MARIAGE

### JUILLET

- NGUYEN Thuy et DEVAUCHELLE Quentin
- SWEETLOVE Mélody et DEBRET Kévin
- CHAVY Marie-Elisabeth et FAUVET Franck

### SEPTEMBRE

- CARNEIRO DE SOUSA Maria et GRALL Pascal
- YAHYAQUI Loubna et SAHNOUNE Rabah
- HARDOUIN Sophie et GARCIA Thomas
- MAUNY Elodie et SANTOS DE SOUSA Valter



## DÉCÈS

### JUILLET

- LEBAS Yves
- LEGEAY Romain
- PASCUAL SANCHEZ  
veuve MATEOS DOMINGUEZ Eleutéria
- COLARD Pierre
- BÉCUE Frédéric
- PETITHOMME Philippe
- BARTHEL Claude

### AOÛT

- FUNCAO DOS SANTOS Antonio

### SEPTEMBRE

- DEL FAVERO veuve SIMON Itala
- CARTALADE Sylvain
- ALVES FERNANDES Manuel



# LANCEMENT COMMERCIAL

## Résidence Charlotte



**Découvrez nos disponibilités dès à présent, du studio à l'appartement sur mesure !**

**22 et 24, Boulevard Victor Hugo  
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS**

*En face d'Intermarché et aux pieds des commerces. Proche RER E.*

**Résidence de standing,  
aux prestations de qualité.**

Appartements de type Studios, 2 pièces,  
3 pièces et sur mesure pour des  
logements d'exception.

Tous offrent à leurs occupants des  
agencements fonctionnels et un confort  
moderne.

- **Règlementation thermique RT 2012 (basse consommation)**
- **Terrasses et jardins**
- **Carrelages et parquets**
- **Baies vitrées coulissantes et volets roulants électriques**
- **Douches à l'italienne et faïence toute hauteur dans les SDB**
- **Boxes fermés avec alimentation électrique**
- **Ascenseur, accès à la Résidence sécurisés**

**PROFITEZ DES AVANTAGES LIÉS  
AU NEUF POUR VOTRE ACHAT :**



### RENSEIGNEMENTS ET COMMERCIALIZATION



☎ 01 64 05 71 82

[www.lekiosqueimmobilier.fr](http://www.lekiosqueimmobilier.fr)

**Le Kiosque**  
Immobilier

Une Maîtrise  
d'œuvre A2M

**A2M**

**8, Avenue Du Général Leclerc – 77 680 ROISSY EN BRIE**

Partenaires  
**Union de Crédit Immobilier**  
EN BRIE - SARL  
01.60.02.89.14

\*L'obtention du « prêt à taux zéro » est soumise à conditions. Voir avec notre conseiller de vente ou notre partenaire financier U.C.I. (Cabinet Philippe QUINO sis 8, av du Général De Gaulle 77330 OZOR-LA-FERRIERE, agence.ozorlaferriere@uci-france.fr, 01.60.02.89.14). \*\*Le dispositif PINEL permet de bénéficier d'une réduction d'impôt, codifiée à l'article 199 novovicies du Code général des impôts, pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques et en fonction de la performance énergétique du bâtiment, destiné à la location pendant 6 ans minimum, loyer plafonné et à des locataires sous-plafonds de ressources (le locataire peut être l'ascendant ou le descendant du propriétaire, à condition qu'il ne soit pas membre du foyer fiscal du propriétaire). La réduction d'impôt est de 12% (pour 6 ans de location), 18% (pour 9 ans de location) ou 21% (pour 12 ans de location) du prix d'acquisition du bien retenu, dans la limite d'un prix d'achat de 5 500 € du mètre carré et dans la limite de 300 000 € par an limité à deux logements achetés par an maximum. Cette réduction d'impôt est prise en compte pour le calcul du plafonnement global de certains avantages fiscaux visés à l'article 200-0 A du CGI. Faire un investissement immobilier présente des risques. Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Tout décalage dans la signature de l'acquisition et/ou dans le calendrier de livraison est susceptible d'entraîner la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Détail et conditions auprès de votre conseiller de vente. Conditions détaillées sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou sur [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) Conception / Réalisation : MARDIN 3 - 8, avenue Du Général Leclerc 77680 ROISSY EN BRIE - SARL au capital de 8 000 € - SIRET 423 693 779 00039 - APE 73112 TVA intra communautaire FR 42 423 693 779. Une maîtrise d'œuvre A2M sis 38, Bld Victor Hugo 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

# Intermarché SUPER

25 boulevard Victor Hugo  
**GRETZ ARMAINVILLIERS**

 **01 64 07 32 19**



**leDRIVE** Intermarché

## HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi,  
jeudi et samedi 9h - 19h20

Vendredi 9h - 19h40

Dimanche 9h - 12h20



**TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE**